



**Comité Syndical SCOT du Born
Réunion du 29 MARS 2016
Centre administratif
De Parentis en Born
COMPTE RENDU**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame Virginie PELTIER,

Présents : Mme PELTIER Virginie, M. DELOUZE Alain, M. DORVILLE Patrick, M. DELGADO Franck (suppléant de M. GIL François), M. CHAUVIN Mickaël, M. SOULES Eric, M. BOURGUIGNON Marc, M. CAPDEPUY Jean-Jacques, M. NOAILLES Sébastien, M. CASTAGNEDE Vincent, M. SAINT JOURS Jean-Richard, M. PONS Guy, M. COUSQUER Alain, M. TROUVÉ Didier

Absents et excusés : M. DUDON Alain, M. GOURDON Jean, M. FORTINON Xavier, M. BILLAC Jean-Marc, M. PLANTIER Christian

Ordre du Jour :

1. Vote compte de gestion 2015
2. Vote du compte administratif 2015 et affectation du résultat
3. Vote du budget primitif 2016
4. Modification statutaires : article 3 « Sièges » et article 10 « Désignation du Receveur »
5. Avenant à la convention de prestation de services entre le SM SCOT du BORN et la CC des Grands Lacs
6. Délibération de saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation du receveur
7. Modification de la composition du bureau
8. Points divers

Commenté [U1]:

1- Vote compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2015 par Mme la Présidente, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2015 dressé pour le budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2- Vote du compte administratif 2015 et affectation du résultat

Le vote du compte Administratif 2015 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Guy PONS. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2015 :

En Dépenses :

Sur le chapitre 11 « Charges à caractère général », l'écart constaté de 15 220,58€ provient essentiellement de l'article 617 « Etudes » : 60 000 € (31 000 € en phase PADD et 29 000 en phase DOO) étaient inscrits au budget primitif pour une dépense de 45 431,75 €.

Sur le chapitre 12, l'écart prévision/réalisation est de 3 187,12 €. Cela correspond au remboursement du premier semestre de mise à disposition des services du Pays LNCA. Pour mémoire, cette mise à disposition était prévue dans le cadre d'une convention qui est arrivée à échéance le 20 novembre 2015, au terme des trois ans initialement prévus.

Le paiement du solde de cette convention (premier et second semestre 2015) est inscrit au budget primitif 2016.

La section de fonctionnement affiche donc une dépense globale de 103 056,48 € pour une prévision de 122 810 €.

En recettes :

L'ensemble des recettes (dotation de l'Etat, subvention de la Région et cotisations des membres) ont été perçues conformément aux prévisions pour un montant de 108 237,18 € €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter s'élève à 20 107,57 €

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Madame Virginie PELTIER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances du budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN :

SYNDICAT MIXTE SCOT DU BORN
COMPTE ADMINISTRATIF 2015- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
libellé	Prévision	Réalisation	Rattachement	Total Emissions	écart	
Charges à caractère général 011	101 910	44 755,73	41 933,69	86 689,42	15 220,58	
c/611 contrat de prestation de services	10 260	10 346,06	27 000,00	37 346,06	- 27 086,06	
c/617 Etudes	60 000	30 664,50	14 767,25	45 431,75	14 568,25	
c/6185 Frais de colloque et séminaires	-	200,00		200,00	- 200,00	
c/6225 indemnités au comptable	200	157,72	166,44	324,16	- 124,16	
c/6238 Relations publiques	800	-		-	800,00	
c/6251 voyages et déplacements	-	354,18		354,18	- 354,18	
c/6281 adhésion Club des scot				1 818,45		
adhésion ALPI	28 750	1 818,45		-	26 931,55	
adhésion ADACL				-		
Observatoire ADACL				-		
c/62878 mise à dispo Pays Fonctionnement	1 900	1 214,82		1 214,82	685,18	
Autres charges de gestion courante 65	1 200	354,18		354,18	845,82	
c/651 ALPI plateforme Marchés Pub	200	-		-	200,00	
c/6532 Frais de mission	-	354,18		354,18	- 354,18	
c/6535 formation ADACL	1 000	-		-	1 000,00	
INTERETS ligne de tresorerie 6615	500	-			500,00	
PERSONNEL INGENIERIE 012	19 200	9 762,88	6 250,00	16 012,88	3 187,12	
c/6218 Mise à disposition CCGL Personnel	12 500	6 250,00	6 250,00	12 500,00	-	
c/6218 Mise à disposition Pays Personnel	6 700	3 512,88		3 512,88	3 187,12	
TOTAL	122 810,00	54 872,79	48 183,69	103 056,48	19 753,52	
RECETTES						
compte	libellé	Prévision	Réalisation	Rattachement	Total Emissions	écart
c/70878	Trésorerie Rouen	-	354,18		354,18	354,18
c/74718	Etat DGD	40 000,00	-		-	- 40 000,00
c/746	1/3 de 120 000 €	-	40 000,00		40 000,00	40 000,00
c/7472	Conseil Régional	13 500,00	13 500,00		13 500,00	-
	30 % de 45 000 €				-	-
c/74758	Cotisations	54 383,00	43 609,00	10 774,00	54 383,00	-
						-
SOUS TOTAL		107 883,00	97 463,18	10 774,00	108 237,18	354,18

RECAPITULATIF CA 2015			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat
	103 056,48	108 237,18	5 180,70
Résultat reporté N-1			14 926,87
Résultat à reporter			20 107,57

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2015, soit un excédent de 20 107,57 euros en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2016.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

3- Vote du budget primitif 2016

Mme la Présidente présente le Budget Primitif 2016. Il prend en compte :

En dépenses :

- La poursuite de la phase DOO (document d'Orientations et d'Objectifs) : 40 000 €
Cette inscription permettra d'atteindre un cumul de frais d'étude depuis le lancement de 145 000 € en fin d'exercice représentant un taux de réalisation de 63 %.
- L'ingénierie : 66 500 €
Conventions de prestation de services avec le Pays LNCA (solde de l'année 2015), avec la CC des Grands Lacs, conventions avec l'ADACL (AMO et observatoires), projet de convention avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born pour une mise à disposition partielle de l'animatrice SAGE pour un montant de 5 000 €.
- Les charges courantes : 5 910 €

En recettes :

- l'excédent reporté de 20 108 €
- les cotisations des membres pour 92 803 € (2,51 €/habitant).

Le budget s'équilibre à 112 911 €.

Comme annoncé lors du vote du budget primitif 2015, le budget 2016 est le premier où n'apparaît aucune subvention : La dotation de l'Etat a été intégralement versée (120 000 € en trois fois). Le Conseil Régional a attribué une subvention de 45 000 € (50 % versé au lancement en 2013, 30 % versé en 2015), le solde (20 %) ne sera versé qu'après l'approbation du SCOT.

Le BP 2015 bénéficiait encore d'une inscription en subventions de 53 500 € alors que les cotisations des membres seront les seules recettes en 2016. Les cotisations assent ainsi de 1,47 à 2,51 €/habitant.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
Charges à caractère général (hors études)		43 210			
c/611	abonnement site internet	60			
c/611	ADACLAMO et Observatoire	37 300			
c/6225	indemnités au comptable	200			
c/6238	Relations publiques	800			
c/6281	adhésion Club des scot	500			
c/6281	adhésion ALPI	350			
c/6281	adhésion ADAACL	1 100			
c/62878	mise à dispo Pays Fonctionnement	1 900			
c/6535	formation	1 000			
INTERETS ligne de tresorerie		501			
PERSONNEL INGENIERIE		29 200			
c/6218	Mise à disposition CCGL Personnel	17 500			
c/6218	Mise à disposition Pays solde 2015	6 700			
c/6218	Mise à disposition SMBVLB Personnel	5 000			
BUREAU D'ETUDES		40 000			
c/617	Etudes		c/7471	Etat DGD	-
	DOO	40 000	c/7472	Conseil Régional	
			c/7474	Cotisations	92 803,00
			OO2	excédent reporté	20 108,00
TOTAL		112 911	TOTAL		112 911,00

SIMULATION COTISATION SCOT DU BORN 2016

	Population DGF du territoire	% population DGF	COTISATION 2016	Rappel Cotisation 2015	différence 2016/2015
CCGL	33 657	66,3	61 506	35 784	25 722
CCM	17 126	33,7	31 297	18 599	12 698
TOTAL	50 783	100	92 803	54 383	

sources : fiches individuelles DGF 2015

Sur proposition de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé pour l'exercice 2016.

4- Avenant à la convention de prestation de services entre le SM SCOT du BORN et la CC des Grands Lacs

Commenté [U2]:

Comme indique au point 2, la convention de mise à disposition des services du Pays LNCA est arrivée à échéance le 20 novembre 2015. Elle incluait un appui technique d'un agent non titulaire de catégorie A pour 0,1 ETP ainsi que le suivi comptable et budgétaire du SM SCOT du BORN par un agent de catégorie C pour 0,1 ETP. Le coût de cette mise à disposition s'élevait à 8 454 €/an.

Le Syndicat Mixte du SCOT du Born bénéficie de la convention de mise à disposition de services rendus par la communauté de communes des Grands Lacs (CCGL) dont le directeur assure le pilotage technique de la démarche d'élaboration du SCOT.

Madame la Présidente propose que la CCGL puisse également assurer le suivi comptable et budgétaire du SM SCOT du BORN. Dans ce but, elle propose au comité syndical de passer un avenant à la convention initiale valable à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de trois ans. Cet avenant prévoit de compléter le personnel de la CCGL mis à disposition du SM SCOT, en incluant un agent de catégorie A supplémentaire et un agent de catégorie C pour un montant forfaitaire de 5 000 €/an et portant le montant total des dépenses de personnel mis à disposition à 17 500 €.

Sur proposition de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification de l'article 2 « services mis à disposition, quotité de temps de travail affecté et nature des fonctions exercées ».
- D'approuver l'avenant n°1 annexé.

5- Modification statutaires : article 3 « Sièges » et article 10 « Désignation du Receveur »

Compte tenu de la présentation développée au point précédent, et afin d'assurer l'efficacité du suivi budgétaire et comptable, Madame la Présidente propose au comité syndical de modifier les statuts du Syndicat Mixte SCOT du BORN :

Article 3 « Sièges »

Rédaction actuelle : Le siège du Syndicat mixte est fixé à Mimizan.

Rédaction proposée : « Le siège du Syndicat Mixte est fixé à Parentis en Born »

Article 10 « Désignation du Receveur »

Rédaction actuelle : « Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le Trésorier Principal de Mimizan. »

Proposition : suppression de l'article

La désignation du receveur se fera en conséquence de la modification de l'article 3 et relève de la décision de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Sur proposition de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de valider les modifications statutaires proposées
- d'adopter les nouveaux statuts annexés.

6- Délibération de saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques pour la désignation du receveur

Compte tenu de la présentation développée aux deux points précédents, Madame la Présidente propose au comité syndical de prendre la délibération suivante :

Compte tenu du projet de modification statutaire portant domiciliation du siège du Syndicat Mixte SCOT du BORN à Parentis en Born,

Le comité syndical sollicite la Direction Départementale des Finances Publiques pour désigner le Trésorier principal de Parentis en Born pour exercer les fonctions de receveur du Syndicat Mixte SCOT du BORN à compter du 1^{er} juillet 2016.

7- Modification de la composition du bureau

Par délibération du 28 octobre 2015, La communauté de communes de Mimizan a modifié sa représentation au comité syndical du SCOT du BORN. M. Guy PONS a été désigné délégué titulaire en remplacement de M. Arnaud BOURDENX, démissionnaire. M. Guy CASSAGNE a été désigné délégué suppléant en remplacement de Mme Michèle DULHOSTE, démissionnaire.

Madame la Présidente indique que M. Arnaud BOURDENX était membre du bureau dont elle rappelle la composition initiale délibérée en comité syndical du 20 mai 2014 :

Présidente :	Mme Virginie PELTIER
1 ^{er} Vice-président :	M. Xavier FORTINON
2 nd Vice-président :	M. Alain DUDON
Membres :	M. Arnaud BOURDENX
	M. Sébastien NOAILLES

Il convient donc de remplacer M. Arnaud BOURDENX au sein du bureau. M. Guy PONS est seul candidat. Madame la Présidente fait procéder au vote. M. Guy PONS est élu membre du Bureau à l'unanimité. La nouvelle composition du bureau est donc la suivante :

Présidente :	Mme Virginie PELTIER
1 ^{er} Vice-président :	M. Xavier FORTINON
2 nd Vice-président :	M. Alain DUDON
Membres :	M. Guy PONS
	M. Sébastien NOAILLES

8- Point divers

- Volet littoral du SCOT :

Mme la Présidente indique que le volet littoral du SCOT a fait l'objet d'une série de rencontres techniques auprès de chaque mairie concernée (dernière en date Parentis le 1^{er} avril 2016). A l'issue de ces rencontres, les cartes présentées par le cabinet CITADIA doivent être largement corrigées sur les différentes notions du volet littoral : espaces proches du rivage, espaces naturels remarquables, espaces boisés classés, bande des 100 m. Au-delà de la prise en compte des réalités communales, une nouvelle réunion à fixer en mai devra permettre de se déterminer collectivement sur la définition de chacune de ses notions, et sur sa traduction graphique dans le SCOT.

- Engagement d'une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive), Désormais TEPCV Territoire à Energie Positive ET Croissance Verte :

A l'instar des bâtiments à énergie positive, un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts, à terme en totalité, par les énergies renouvelables (ENR). Aspects méthodologiques de la démarche TEPCV :

- Un bilan énergétique du territoire, étape nécessaire pour établir une situation de référence à un temps « t zéro » et situer l'ordre de grandeur des efforts à fournir pour devenir un TEPCV ;
- Un bilan des potentiels ENR du territoire, complémentaire au bilan énergétique du territoire, ce bilan ouvre le champ des possibles en terme d'implantation des énergies renouvelables ;
- La feuille de route du territoire pour devenir un TEPCV : co-construite avec les acteurs du territoire, cette feuille de route doit définir les axes de travaux à réaliser tant sur la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, que sur le développement des énergies renouvelables.

Le PADD du CSOT débattu le 21 janvier 2016 suggère une extension de la démarche TEPOS engagée par la CC Mimizan à l'ensemble du territoire SCOT. En outre, Mme la Présidente indique que la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule que les EPCI existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018. Plusieurs possibilités existent :

- Pilotage par la CC des Grands Lacs
- Pilotage mutualisé au niveau du SM SCOT ou au niveau du SM Pays LNCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

La Présidente,



Virginie PELTIER